

Sommaire

Textes Officiels

- Les centres de santé
- Prévention des risques infectieux et notamment de la légionellose dans les bains à remous (spas) à usage collectif et recevant du public
- Conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient
- Cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et composition du dossier de demande de leur autorisation
- Compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Formations permettant l'acquisition des compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Modalités de signalement et de déclaration d'un effet indésirable grave survenu chez un donneur de sang
- HCSP : valeurs repères d'aide à la gestion dans l'air des espaces clos

Actualités en ligne

- État de santé de la population en France : rapport 2009-2010 : indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique
Drees, 26 juillet 2010, 295 pages, mise en lignes sur le site :
- Le plan particules : des mesures nationales et locales pour améliorer la qualité de l'air
Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Direction générale de l'énergie et du climat, juillet 2010, 32 pages.
- Les pesticides dans les milieux aquatiques : données 2007
Commissariat général du développement durable, Etudes et document, n° 26, juillet 2010, 50 pages.
- Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable
Premier Ministre, Projet de SNDD 2010-2013, juillet 2010, 56 pages.

Dossiers

- Éducation pour la santé à l'école : quelles compétences pour les professionnels ?
Inpes, la santé de l'homme, n° 407, mai-juin 2010.

Rapport

- Mutation des virus et gestion des pandémies : rapport final
Jean-Pierre Door, député, Marie-Christine Blandin, sénatrice, Rapport final, OPECST, A.N., n° 2654 et Sénat, n° 581, enregistré le 21 juin 2010, 256 pages.

Textes Officiels

Les centres de santé

Un décret en date du 30 juillet 2010 relatif aux centres de santé en décrit les caractéristiques, les missions et les conditions d'accès pour les personnes qui souhaitent y être reçues en consultation ou bénéficier de soins.

Décret n° 2010-895 du 30 juillet 2010, JO du 31 juillet 2010.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022630479&dateTexte=&categorieLien=id>

De même, un arrêté en date du 30 juillet 2010 relatif au projet de santé, précise le règlement intérieur des centres de santé mentionnés aux articles D6323-1 et D6323-9 du code de la santé publique.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022630572&dateTexte=&categorieLien=id>

Prévention des risques infectieux et notamment de la légionellose dans les bains à remous (spas) à usage collectif et recevant du public

Cette circulaire mentionne les dispositions sanitaires relatives à l'exploitation des bains à remous (spas) à usage collectif et recevant du public et appelle l'attention des agences régionales de santé sur les principaux points de contrôle des établissements comportant des spas.

Circulaire N° DGS/EA4/2010/289 du 27 juillet 2010. http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/07/cir_31557.pdf

Conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient

Un décret en date du 2 août 2010 précise les conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient par les agences régionales de santé, que ces programmes soient menés dans les établissements de santé ou en médecine de ville. Ces programmes sont généralement structurés en trois étapes : un diagnostic ou bilan éducatif pour analyser les besoins des patients et établir des objectifs éducatifs personnalisés, les séances d'éducation proprement dites et une évaluation de l'atteinte des objectifs éducatifs.

Décret n° 2010-904 du 2 août 2010, JO du 4 août 2010.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022664533&dateTexte=&categorieLien=id>

Cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et composition du dossier de demande de leur autorisation

Pour que les programmes soient autorisés, ils doivent être conformes au cahier des charges national, fixé par le présent arrêté. Ces programmes d'ETP doivent être mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire qui comprend au moins un médecin. Les associations de malades agréées par le ministère de la santé ont aussi toute leur place pour participer à cette éducation.

Arrêté du 2 août 2010, JO du 4 août 2010.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022664592&dateTexte=&categorieLien=id>

Compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient

Un décret en date du 2 août 2010 fixe les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient.

Décret n° 2010-906 du 2 août 2010, JO du 4 août 2010.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022664557&dateTexte=&categorieLien=id>

Formations permettant l'acquisition des compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient

Un arrêté en date du 2 août 2010 recommande que les formations permettant l'acquisition des compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient s'appuient sur les quinze compétences définies par les recommandations de l'OMS, dont la liste figure dans un tableau joint au présent arrêté (texte n° 30).

Arrêté du 2 août 2010, JO du 4 août 2010.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022664581&dateTexte=&categorieLien=id>

A noter : un guide méthodologique, publié en 2007 par la HAS en lien avec l'INPES, sert de référentiel quand aux modalités de mise en œuvre de tels programmes qui concernent aussi bien l'hôpital que la ville

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_601290/structuration-dun-programme-education-therapeutique-du-patient-dans-le-champ-des-maladies-chroniques

Modalités de signalement et de déclaration d'un effet indésirable grave survenu chez un donneur de sang

Une décision en date du 1^{er} juin 2010 fixe la forme, le contenu et les modalités de transmission de la fiche de déclaration d'effet indésirable grave survenu chez un donneur de sang. Cette fiche comprend des indications concernant les effets indésirables graves immédiats apparus au cours du processus de don et les effets indésirables graves apparus postérieurement. (Un effet indésirable sera considéré comme grave, lorsqu'il nécessite ou aurait dû nécessiter une prise en charge médicale). Pour chaque déclaration d'effet indésirable grave, une analyse devra permettre d'établir le lien de causalité entre le prélèvement de sang ou de composant sanguin et la survenue de l'effet indésirable grave.

Décision du 1^{er} juin 2010, JO du 6 août 2010.

http://www.hemovigilance-cncrh.fr/Textes/2010/fiche_eigd.pdf

HCSP : valeurs repères d'aide à la gestion dans l'air des espaces clos

La Commission spécialisée *Risques liés à l'environnement* du Haut Conseil de la santé publique a été saisie par la DGS afin de déterminer des valeurs repères d'aide à la gestion pour différents polluants dans l'air des espaces clos et de l'air intérieur des logements : benzène et tétrachloroéthylène.

Avis relatif à la fixation de valeurs repères d'aide à la gestion pour le benzène dans l'air des espaces clos, 16 juin 2010.

Rapport : Valeurs repères d'aide à la gestion dans l'air des espaces clos : le benzène, juin 2010, 34 pages.

Avis relatif aux mesures de gestion à mettre en œuvre en cas de teneurs élevées en tétrachloroéthylène dans l'air intérieur des logements, 16 juin 2010

Rapport : Valeurs repères d'aide à la gestion dans l'air des espaces clos : le tétrachloroéthylène, juin 2010, 36 pages : avis et rapports sur le site du HCSP. <http://www.hcsp.fr>

Actualités en ligne

État de santé de la population en France : rapport 2009-2010 : indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique

Cet ouvrage fournit en 2010 une vision d'ensemble de l'état de santé de la population en France. Il constitue le quatrième rapport de suivi des objectifs associés à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, après une première édition en 2006. Outre une synthèse donnant une vision d'ensemble de l'état de santé de la population en France et la présentation commentée d'indicateurs de cadrage transversaux (à partir des données disponibles les plus récentes dans les champs couverts), le rapport comprend l'évaluation des indicateurs associés à 74 objectifs spécifiques. Dans cette dernière édition, le rapport s'est enrichi de deux dossiers thématiques sur les IVG et la santé des jeunes, permettant de compléter ce panorama et d'éclairer la décision publique en matière de prévention et de promotion de la santé. L'état de santé des Français apparaît globalement bon, mais la mortalité prématurée (survenant avant l'âge de 65 ans) reste en France l'une des plus élevées de l'Union européenne, bien que l'espérance de vie après 65 ans soit la plus élevée d'Europe aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Cependant, il reste de nombreux enjeux de santé publiques différents selon le sexe, les âges de la vie, la position sociale et la catégorie professionnelle et aussi selon les régions et territoires, sans oublier l'environnement, qui influe également sur l'état de santé.

Drees, 26 juillet 2010, 295 pages, mise en lignes sur le site :

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/l-etat-de-sante-de-la-population-rapport-2009-2010.html>

Le plan particules : des mesures nationales et locales pour améliorer la qualité de l'air

Le plan particules a été mis en place pour réduire les effets nocifs de pollution sur la santé (la France compte aujourd'hui 3,5 millions d'asthmatiques et l'allergie touche près de 30 %

de la population). Pour parvenir à ses objectifs, ce plan comprend des mesures correspondant à des sources d'émissions identifiées : des mesures dans le secteur domestique, dans le secteur industriel, dans les transports et dans l'agriculture. Ce rapport vise également à améliorer les connaissances des facteurs d'émissions des particules et leur impact sanitaire en fonction de leur composition. De même, pour favoriser la prise de conscience de l'enjeu de la lutte contre ces émissions, ces mesures nationales doivent être déclinées à tous les niveaux territoriaux et être relayées par les acteurs locaux pour être étendues à l'ensemble du pays. En effet, la France doit encore améliorer ses efforts pour atteindre les objectifs d'émission de qualité de l'air fixés par la législation européenne.

Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Direction générale de l'énergie et du climat, juillet 2010, 32 pages.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_particules_complet.pdf

et dossier de presse : engagement Grenelle Environnement : bilan de la qualité de l'air 2009, enjeux et perspectives de la politique de l'air extérieur et intérieur, 28 juillet 2010, 37 pages.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_de_presse_-_Qualite_de_l_air_-_280710.pdf

Les pesticides dans les milieux aquatiques : données 2007

La mise en œuvre de la directive cadre européenne (DCE) a conduit à une évolution des réseaux de suivi de la qualité des eaux et à l'adoption de nouveaux critères d'évaluation des milieux aquatiques. Le présent document dresse un état de la contamination des cours d'eau et des eaux souterraines par les pesticides en 2007 (première année de mise en œuvre du programme de surveillance) et tente d'établir des tendances au cours des dix années antérieures 1997-2007. En 2007, des pesticides ont été détectés dans 91 % des points de suivi de la qualité des cours d'eau et dans 59 % des points pour les eaux souterraines, ce qui confirme les chiffres observés les années précédentes. Si les teneurs mesurées sont parfois très faibles, cela traduit néanmoins une dispersion importante des pesticides et une présence généralisée dans les milieux aquatiques, avec un niveau de contamination plus important dans les rivières que dans les eaux souterraines. Cependant, si les pesticides interdits ont déjà diminué dans les cours d'eau et été remplacés par d'autres, ils ont plutôt tendance à s'accumuler dans les eaux souterraines, du fait du temps de migration.

Commissariat général du développement durable, Etudes et document, n° 26, juillet 2010, 50 pages.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pesticides_bat_bd.pdf

Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable

Le Comité interministériel du développement durable (CIDD) a adopté, le 27 juillet 2010, la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Cette stratégie a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France. Elle s'attache à préserver l'équilibre entre les dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement durable, à concilier les droits des générations présentes et futures en intégrant des dimensions humaines et sociales et à articuler de façon cohérente les enjeux nationaux et locaux. Elle s'articule autour de neuf défis clés décrits dans ce document, dont le défi n° 7, qui concerne plus particulièrement la santé publique, la prévention et la gestion des risques (conditions de vie, expositions professionnelles ou géographiques, respect du règlement européen REACH concernant les substances chimiques, prévention des risques naturels et technologiques...).

Premier Ministre, Projet de SNDD 2010-2013, juillet 2010, 56 pages.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-2.pdf>

Dossiers

Éducation pour la santé à l'école : quelles compétences pour les professionnels ?

Dans le champ scolaire, l'éducation à la santé n'est pas, à proprement parler, une discipline mais présente un caractère transversal dans l'activité professionnelle des enseignants. Or les enseignants sont peu formés à l'éducation pour la santé et s'ils ne bénéficient pas d'un solide accompagnement sur le terrain, ils ne se sentiront pas préparés à intervenir sur ce thème. Ce

dossier propose, grâce à différentes expériences vécues, de montrer comment une formation adaptée pour les enseignants peut être bénéfique à des élèves rencontrant des problèmes d'ordre scolaire, psychologique ou physique. Les infirmiers scolaires dont la mission s'inscrit dans la politique générale de promotion de la réussite scolaire des élèves et des étudiants et sont mobilisés pour dispenser des soins, demandent aussi à être formés aux compétences pédagogiques pour partager une culture commune avec les enseignants. Le monde de l'éducation et celui de la santé publique présentent des spécificités qui rendent parfois difficiles l'investissement des établissements scolaires dans des actions de promotion de la santé. Aussi, les conseillers méthodologiques d'associations spécialisées en éducation pour la santé apportent dans une logique de transfert de compétences (sous forme de savoirs, savoir-faire, savoir-être) un soutien non négligeable auprès de leurs partenaires du milieu scolaire. En effet, le travail de l'éducateur pour la santé propose aux acteurs de l'École une recomposition de leurs relations avec l'intérieur et l'extérieur de leur lieu de travail, qui est avant tout un lieu de vie pour les élèves.

Inpes, la santé de l'homme, n° 407, mai-juin 2010.

Rapport

Mutation des virus et gestion des pandémies : rapport final

En février 2010, dans un rapport d'étape, les deux co-rapporteurs, Jean-Pierre Door, député et Marie-Christine Blandin, sénatrice ont dressé un premier tableau d'ensemble de la manière dont on peut se prémunir contre les virus mutants et ont ainsi analysé le dispositif de lutte contre le virus A (H1N1). Ils ont analysé également la manière dont les Etats-Unis ont fait face à la pandémie en menant une politique de communication originale (voir revue de presse HCSP n° 174).

Depuis, les rapporteurs de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'OPECST, ont poursuivi leurs auditions auprès du siège de l'OMS et des spécialistes, tant en France qu'à l'étranger pour savoir comment les autorités des pays concernés avaient géré la pandémie actuelle. Ce rapport final est par nature différent de ceux qui sont présentés par les commissions d'enquête parlementaires, les assemblées internationales ou la Cour des Comptes. Il traite de la mutation des virus et de la gestion des pandémies. Il s'intéresse à la dimension scientifique de ces questions, aux connaissances sur les virus en général (pas seulement le virus A H1N1) et aux travaux de recherche. La réflexion sous-jacente est menée autour de quatre thèmes aboutissant à des propositions : les connaissances sur les virus et leurs mutations ; la manière dont les luttes contre le H1N1 mais aussi le chikungunia ont été menées et les nombreuses leçons tirées de l'expérience acquise depuis un an ; la nécessaire coordination internationale (une meilleure synergie européenne aurait permis de dialoguer avec plus de force avec les laboratoires) ; la gestion publique de la lutte contre la pandémie (approche plus participative des professionnels de santé et des associations de patients à la politique de la gestion et de la communication de crise).

Jean-Pierre Door, député, Marie-Christine Blandin, sénatrice, Rapport final, OPECST, A.N., n° 2654 et Sénat, n° 581, enregistré le 21 juin 2010, 256 pages.

Revue de presse rédigée par Antoinette Desportes-Davonneau et mise en pages par Philippe Ferrero.



téléphone
télécopie
internet

Haut Conseil de la santé publique
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
01 40 56 79 80
01 40 56 79 49
www.hcsp.fr